



**ACQUISITION DE  
JEUX POUR LES  
JARDINS  
D'ENFANTS**

Certifié exécutoire compte tenu  
de son dépôt en Préfecture

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Acte n° 2016/41

L'an deux mil seize, le deux septembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 19 août 2016

**PRESENTS** : MM. MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, PINATEL François, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine ;

**ABSENTS** : GONON Florence (pouvoir à MICHEL Gilbert), SEVERAC Pascal ;

*Secrétaire de séance* : Monsieur BEAUME Hugues.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de remplacer les jeux suite à la mise en sécurité des aires de jeux pour enfants. Les jeux actuels ayant été acquis avant 1998, ils sont vétustes et ne peuvent être réinstallés en garantissant la sécurité des enfants.

Le coût de ces acquisitions s'élèverait à la somme totale HT de 6 099,00 €, selon le devis de la société KOMPAN.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de programmer l'acquisition de jeux pour les jardins d'enfants,

**ACCEPTE** le devis de la société KOMPAN pour un montant HT de 6 099,00 €,

**SOLLICITE** l'aide financière du Département de l'Isère, de la Communauté de Communes de l'Oisans, de la CAF Isère et de la MSA Alpes du Nord,

**MANDATE** Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à l'aboutissement de ce projet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Bernard MICHEL

